



Paris, le 15 juillet 2009

## **Interconnexions électriques : Le rapport annuel de la CRE met en avant les premières réalisations des initiatives régionales**

**Les interconnexions entre réseaux électriques nationaux au sein de l'union européenne ont pour objectifs de renforcer la sécurité d'approvisionnement, d'accroître la concurrence sur le marché de l'électricité, de bénéficier de la complémentarité des parcs de production et des différences de mode de consommation d'électricité d'un pays à l'autre. Le rapport de la CRE rappelle que cet objectif ne peut être atteint sans une utilisation optimale des interconnexions existantes et des architectures de marché adéquates. Le bilan des méthodes actuelles de gestion des congestions appliquées aux interconnexions françaises montre que les interconnexions ne sont toujours pas utilisées au maximum de leur capacité (voir annexe 1).**

Dans son troisième rapport sur la gestion et l'utilisation des interconnexions électriques françaises, la CRE met en avant les premières réalisations des initiatives régionales de l'électricité en 2008 (voir annexe 2):

- le démarrage de la plate-forme unique d'enchères CASC-CWE dans la région Centre-ouest (France, Allemagne, Benelux), pour l'allocation des capacités de long-terme;
- le développement de la gestion coordonnée des flux physiques avec la création d'une entité commune aux gestionnaires de réseaux français, belge et anglais : CORESO SA ;
- le démarrage du projet « BALIT » dans la région France-Royaume-Uni-Irlande, qui permet un échange d'énergie d'ajustement réciproque entre gestionnaires de réseaux de transport ;
- la publication d'un rapport sur la transparence dans cinq régions (Centre-ouest, Centre-sud, Centre-est, Nord et Sud-ouest) précisant aux gestionnaires de réseaux et aux bourses d'échanges les informations à mettre à disposition des acteurs de marché pour garantir un meilleur fonctionnement des marchés de l'électricité.

Ces réalisations permettront d'améliorer la gestion des congestions aux interconnexions en Europe et d'utiliser plus efficacement les capacités d'interconnexion existantes. Elles doivent être rapidement suivies par l'extension du couplage de marché entre la France et le Benelux au marché allemand pour la première moitié de l'année 2010 qui représentera un évènement essentiel en matière d'intégration des marchés.

Ce projet de couplage permettra en effet une utilisation optimale des capacités d'interconnexion existantes dans la région Centre-ouest. Il constitue d'ores et déjà le modèle-cible au niveau européen. Des discussions sont déjà en cours pour étendre ce modèle aux marchés ibérique et scandinave.

Dans plusieurs des sept initiatives régionales pour l'électricité, les régulateurs ont entamé, sur l'impulsion de la CRE, un travail de suivi de l'activité sur les interconnexions. Ce travail devrait déboucher sur des rapports régionaux qui reprendront très largement la structure et la méthodologie des rapports de la CRE.

Cette déclinaison, à l'échelle européenne, de l'approche initiée par la CRE sur les frontières françaises, devrait ainsi permettre une compréhension commune du fonctionnement des interconnexions entre régulateurs. Elle favorisera également l'émergence d'une vision partagée des améliorations à apporter aux méthodes de gestion des congestions.

***Pour mémoire:*** les initiatives régionales de l'électricité ont pour objectif de faciliter l'intégration des marchés au niveau régional. Sept régions ont été définies, la France est impliquée dans quatre d'entre elles. Ce processus d'intégration régionale des marchés a permis de dégager un consensus au niveau européen entre toutes les parties prenantes sur les grands principes des mécanismes efficaces de gestion des congestions, qui permettraient une utilisation optimale des interconnexions en fonction des besoins exprimés par chaque marché.

*Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.*

**Contact presse : Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)**

## Annexe 1 Interconnexions françaises : une sous-optimalité persistante

On observe une faible convergence des prix sur les interconnexions françaises avec des taux autour de 10%. Cette faiblesse n'est pas nécessairement la conséquence d'un manque de capacité d'interconnexion. Les interconnexions françaises sont en effet rarement saturées, malgré l'existence d'opportunités d'arbitrage (*i.e.* différentiel de prix) avec les marchés voisins. Seule l'interconnexion France-Belgique échappe à ce constat avec une utilisation optimale des capacités et un taux de convergence des prix de marché de 86%. Cette exception s'explique par la mise en place, depuis novembre 2006, d'une solution de couplage de marché qui a pour principale caractéristique de permettre une utilisation optimale des capacités d'interconnexion existantes.

### Niveau d'utilisation des interconnexions françaises en 2008

	Pourcentage du temps où le différentiel de prix est inférieur à 1 €/MWh	Pourcentage du temps où le différentiel de prix est supérieur à 1 €/MWh, et où l'interconnexion : n'est pas utilisée à son maximum	est utilisée à son maximum
<b>Allemagne</b>	10 %	76 %	14 %
<b>Belgique</b>	86 %	0 %	14 %
<b>Espagne</b>	6 %	70 %	24 %
<b>Italie</b>	9 %	68 %	22 %
<b>Suisse</b>	12 %	79 %	10 %
<b>Angleterre</b> (hors prix de marché)		60 %	40 %

**Sources : RTE, Powernext, EEX, Belpex, OMEL, IPEX, SwissIX – Analyse : CRE**

Une utilisation idéale des capacités journalières, correspondrait, pour chaque heure de l'année, à :

- une utilisation maximale dans la direction du différentiel de prix ;
- aucune utilisation dans la direction opposée au différentiel de prix.

Cette utilisation idéale se traduirait, dans le tableau ci-dessous par des chiffres tous nuls.

A la lecture du tableau ci-dessous, on constate que le niveau, tant des capacités utilisées à contresens, que des capacités sous-utilisées reste encore très élevé en 2008.

### Utilisation à contresens et sous-utilisation des capacités journalières, en 2008

		capacité nominée à contre-sens du différentiel de prix (MW)	<i>proportion des heures concernées</i>	capacité non nominée dans le sens du différentiel de prix (MW)	<i>proportion des heures concernées</i>
<b>Allemagne</b>	Export	465	68 %	1 532	94 %
	Import	1 178	96 %	1 387	76 %
<b>Angleterre</b>	Export	653	75 %	402	98 %
	Import	288	16 %	1 559	100 %
<b>Espagne</b>	Export	361	98 %	416	37 %
	Import	90	22 %	212	34 %
<b>Italie</b>	Export	418	95 %	455	45 %
	Import	337	31 %	2 495	99 %
<b>Suisse</b>	Export	2 968	100 %	115	51 %
	Import	694	99 %	748	76 %

**Sources : RTE, Powernext, EEX, OMEL, IPEX, Swissix, Platts – Analyse : CRE**

## Annexe 2 Les premières réalisations des initiatives régionales

- **La mise en œuvre d'une plate-forme unique dans la région Centre-ouest pour gérer les enchères explicites de long terme**

Les sept GRT de la région Centre-ouest ont créé en 2008 une filiale commune, CASC-CWE. Cette entité a pour mission d'allouer par enchères explicites les capacités de long terme des interconnexions de la région.

CASC-CWE a réalisé ses premières enchères en novembre 2008, avec les règles d'enchères alors en cours (trois jeux de règles différents dans la région). Pour ces premières enchères, les fonctionnalités de CASC n'étaient pas toutes opérationnelles. Ainsi, les échanges sur le marché secondaire étaient encore gérés par les plates-formes d'enchères préexistantes.

La mise en place de l'ensemble des fonctionnalités de CASC est prévue pour l'automne 2009. Cette entité offrira aux acteurs de marché un seul point d'entrée (au lieu de trois) pour l'allocation des capacités de long terme par enchères explicites sur l'ensemble des interconnexions de la région.

- **Un meilleur contrôle des flux physiques dans la région Centre-Ouest**

En décembre 2008, RTE et son homologue belge Elia ont créé une filiale commune nommée Coreso SA, opérationnelle depuis février 2009. Cette entité a pour mission principale de développer une gestion coordonnée des flux physiques traversant la région Centre-ouest (France, Allemagne, Benelux). National Grid, le gestionnaire de réseau britannique, a rejoint Coreso SA en mai 2009. Vattenfall Europe Transmission, gestionnaire de réseau allemand, va également collaborer avec Coreso SA.

A terme, Coreso SA favorisera l'émergence d'une vision unique et partagée de l'exploitation entre tous les gestionnaires de réseaux participant à ce projet. Ainsi, Coreso permettra de mieux prendre en compte les évolutions récentes du système électrique européen, comme le développement de la production décentralisée (éolien). Coreso SA aidera donc les GRT à améliorer la fiabilité et l'efficacité du calcul des capacités.

- **Echanges d'ajustement entre la France et la Grande-Bretagne : le démarrage du projet « BALIT »**

Un projet concret de développement des échanges d'ajustement au sein de la région France-Royaume-Uni-Irlande (FUI) est à l'étude depuis l'année 2007. Les gestionnaires de réseaux français (RTE) et britannique (National Grid) ont proposé un modèle d'échanges d'ajustement sur l'interconnexion France-Angleterre : le projet « BALIT » (« *Balancing Inter TSO* »). Après analyse de la proposition et des résultats de la consultation publique, la CRE et le régulateur britannique (OFGEM) ont approuvé cette proposition en avril 2008 qui prévoit une mise en place en deux étapes,

La première étape a démarré le 3 mars 2009, après l'approbation par la CRE d'une nouvelle version des « Règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au recouvrement des charges d'ajustement ». Les premiers échanges ont eu lieu dès le premier jour de sa mise en œuvre.

- **Extension en mars 2010 du couplage de marché entre la France et le Benelux au marché allemand**

Le couplage des marchés dans la région Centre-ouest, prévu en mars 2010, représentera un événement essentiel en matière d'intégration des marchés, grâce à l'optimisation de l'utilisation des interconnexions de toute une région. Le surplus collectif généré par cette optimisation a été évalué à 42 millions d'euros par an<sup>1</sup> pour l'ensemble de la région.

En complément du projet de couplage de marché, les gestionnaires de réseaux de transport cherchent à améliorer la transparence et la coordination dans le calcul des capacités d'interconnexion afin de mieux exploiter les infrastructures électriques existantes.

---

<sup>1</sup> Source : *Implementation Study Addendum*.